

Deux applications accusées d'espionner les coureurs



Deux applications accusées d'espionner les coureurs

Les applications Runkeeper et Tinder viennent d'être dénoncées par le conseil des consommateurs norvégien. En effet, elles exploiteraient illégalement les données des utilisateurs.



Si vous ne le savez pas encore, Runkeeper est une application qui permet de mesurer ses performances sportives. Si on parle d'elle aujourd'hui, ce n'est pas vraiment pour les fonctionnalités qu'elles proposent, mais plutôt pour un sujet plus serré. En effet, cette application qui est la possession de la société FitnessKeeper violerait les règles de confidentialité des données personnelles. D'après le NCC (conseil des consommateurs norvégien), afin de pouvoir évaluer l'état de l'utilisateur, elle doit d'abord accéder à des fonctionnalités stratégiques telles que la géolocalisation.

Et le comble dans tout cela, c'est le fait que les données de l'utilisateur ayant été collectées seraient ensuite utilisées pour des finalités commerciales. En effet, elles seraient revendues à des entreprises de publicité et seraient même sauvegardées même après la suppression du compte. En tout cas, c'est ce qu'avance un rapport qui date du 10 mai. Interrogé sur cette question, le fondateur de Runkeeper a indiqué que le problème vient d'un bug. « Nous sommes en train de sortir une nouvelle version de notre application qui élimine ce bug... Nous prenons au sérieux la confidentialité des données des utilisateurs... », a-t-il indiqué. Par ailleurs, outre l'application Runkeeper, le NCC pointe aussi du doigt l'application Tinder, laquelle est une application pour les fans de rencontre amoureuse. Elle, aussi, conserverait les données des utilisateurs, notamment, les photos et les conversations... [Lire la suite]



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Runkeeper et Tinder : les deux applications accusées d'espionner les coureurs* – *MeilleurActu*